



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service environnement et risques
Bureau forêt, chasse, nature

ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le 22 avril 2024

MOTIVATIONS

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever d'espèce de grand gibier soumis à plan de chasse pour la saison de chasse 2024-2025

Le projet d'arrêté préfectoral n° DDT-2024-132 fixant le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever d'espèce de grand gibier soumis à plan de chasse pour la saison de chasse 2024-2025 a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 29 mars au 19 avril 2024 inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ